I) Les éléments de contexte

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans la lignée des orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire : pas de hausse des taux, pas de recours à l'emprunt.

Le maintien de l'épargne à un niveau convenable en 2023 permet d'autofinancer nos dépenses d'équipement.

L'inflation, bien que moins forte que les deux années précédentes a été prise en compte lors de l'élaboration du budget.

L'entrée en année pleine du dégel du point d'indice, l'application de diverses mesures statutaires imposées (5 points supplémentaires pour chaque agent, hausse du SMIC, des cotisations sociales...), le versement de la prime inflation auront un impact conséquent sur l'évolution de la masse salariale.

II) <u>Les priorités du budget 2024</u>

La Communauté ne souhaite pas augmenter ses taux **d'imposition** cette année ni souscrire de nouvel emprunt.

III) L'évolution et structure des ressources et charges

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 4,06 % par rapport aux crédits ouverts l'année précédente.

Les principales hausses se retrouvent sur les chapitres :

- 011 charges à caractère général : + 349 k€. Le budget sera impacté par l'inflation prévue sur 2024 (assurances, prestations de service...) ;
- 012 charges de personnel et frais assimilés ; + 977 k€. 2024, verra s'appliquer en année pleine la mesure de dégel du point d'indice, le versement de l'indemnité inflation, l'augmentation des cotisations CNRACL. Sont également budgétés les postes sur les services en tension (petite enfance, enfance, jeunesse notamment) ;
- 65 Autres charges de gestion courante : + 118 k€. Si le montant des subventions versées aux associations est stable, le montant de certaines participations ou contributions augmente (CIAS, SDIS...).

Il est prévu une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 0,37 %.

Des estimations de recettes prudentes sont effectuées sur les principaux chapitres (fiscalité locale, impôts et taxes, dotations et participations).

Les principales dépenses d'équipement prévues sur 2024 sont les suivantes :

- ➤ Travaux centre social du Garros : 580 k€;
- ➤ Abattoir (études + travaux) : 500 k€;
- ➤ Travaux bâtimentaires: 500 k€;
- ➤ Travaux NPNRU du Garros secteur B: 484 k€;
- ➤ Travaux de voirie dans les ZA: 400 k€;
- ➤ Etudes Piscine: 200 k€;
- ➤ Etude mise en place du PLUI: 160 k€;
- ➤ Etudes et travaux du musée des Amériques : 150 k€;
- ➤ Travaux centre économique du Garros : 150 k€;
- > Achats véhicules 109 k€.

IV) Le montant du budget consolidé

Le budget général 2024 de l'agglomération s'équilibre comme suit :

		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 225 705,62	8 221 326,55		
	+	+	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 877 310,99	1 395 827,42		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif) 485 862,64		
#	=	=	=		
	Total de la section d'investissement (2)	10 103 016,61	10 103 016,61		
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	34 905 022,00	30 833 705,00		
"	+	+ +			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)		
		0,00	4 071 317,00		
	=	=	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	34 905 022,00	34 905 022,00		
	TOTAL DU BUDGET (4)	45 008 038,61	45 008 038,61		

V) <u>Les niveaux d'épargne</u>

L'évolution des niveaux d'épargne sur les trois dernières années est la suivante :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evo 2022/2023	Evo en %
011 Charges à caractère général	2 698 367 €	3 334 542 €	3 462 932 €	128 389 €	3,85%
012 Charges de personnel	15 573 542 €	16 254 000 €	16 969 301 €	715 301 €	4,40%
014 Atténuations de produits	1 439 447 €	1 407 599 €	1 482 364 €	<i>74 765</i> €	5,31%
65 Autres charges de gestion courante	6 059 567 €	6 095 789 €	6 384 432 €	288 644 €	4,74%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)	25 770 923 €	27 091 930 €	28 299 029 €	1 207 099 €	4,46%
013 Atténuations de charges	145 822 €	158 800 €	54 247 €	-104 553 €	-65,84%
70 Produits services, domaine	2 815 595 €	3 446 148 €	3 412 710 €	-33 438 €	-0,97%
73 Impôts et taxes	17 805 405 €	19 067 783 €	12 209 711 €	-6 858 072 €	-35,97%
731 Fiscalité locale			7 657 353 €	<i>7 657 353</i> €	
74 Dotations et participations	8 030 799 €	9 079 849 €	8 751 765 €	-328 085 €	-3,61%
75 Autres produits de gestion courante	379 726 €	392 872 €	276 727 €	-116 145 €	-29,56%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)	29 177 347 €	32 145 452 €	32 362 512 €	217 060 €	0,68%
EXCEDENT BRUT COURANT	3 406 424 €	5 053 522 €	4 063 483 €	-990 039 €	-19,59%
67 Charges exceptionnelles	37 145 €	2 999 €	323 836 €	320 837 €	10697,94%
77 Produits exceptionnelles	74 279 €	57 303 €	1 017 €	-56 286 €	-98,23%
Solde exceptionnel	37 134 €	54 304 €	-322 819 €	-377 122 €	-694,47%
EPARGNE DE GESTION	3 443 558 €	5 107 826 €	3 740 665 €	-1 367 161 €	- 26,77 %
66 Charges financières	69 450 €	58 133 €	46 368 €	-11 765 €	-20,24%
EPARGNE BRUTE	3 374 108 €	5 049 693 €	3 694 297 €	-1 355 396 €	-26,84%
16 Remboursement capital	411 359 €	401 137 €	431 344 €	30 207 €	7,53%
EPARGNE NETTE	2 962 749 €	4 648 556 €	3 262 953 €	-1 385 603 €	-29,81%

VI) <u>La dette de l'agglomération</u>

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de 1 403 784,79 €.

La capacité de désendettement pour 2024 sera inférieure à un an.

La totalité de la dette du budget principal est à taux fixe et est classé A1 sur la charte Gissler.

Il n'est pas prévu de souscrire un nouvel emprunt cette année.

VII) Niveau des taux d'imposition

Les taux appliqués en 2024 - identiques à ceux de l'an dernier - sont les suivants :

- > Cotisation Foncière des Entreprises : 38,79 % ;
- ➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 3,00 % ;
- > Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,84 % ;
- > Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,46 %.

VIII) Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 777,91 € ;

Recettes réelles de fonctionnement/population : 760,85 € ;

Dépenses d'équipement brut/population : 226,59 € ;

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 58,39 %.

IX) <u>Les effectifs et charges de personnel</u>

Le montant des charges de personnels et frais assimilés inscrit **sur l'exercice 202**4 **s'élève à** 18 347 582,45 **€ soit** une augmentation de 977 582,45 **€ (+** 5,62 %) par rapport au montant **budgété l'an dernier**.

L'augmentation s'explique par le dégel du point d'indice en année pleine, l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents, l'augmentation du SMIC, l'augmentation des cotisations à la CNRACL ou encore le glissement vieillesse technicité (GVT).